7

CONSTRUCTION

PLÂTRIER, PLÂTRIÈRE

RAPPORT D'ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL

la FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

CONSTRUCTION

PLÂTRIER, PLÂTRIÈRE

RAPPORT D'ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL

90-02471/

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Jean-Paul Bergeron	Responsable des programmes, D.F.P., M.É.Q.
Denis Filiatrault	Agent de développement pédagogique, D.F.P., M.É.Q.
Danielle Paquette	Conseillère technique, Animatrice de l'atelier
Claudine Dupré	Conseillère technique, Secrétaire de l'atelier
France Guertin	Saisie du texte, PME Partenaires Consultants
France Guertin	Correction-révision, PME Partenaires Consultants
Gilles Paquin	Édition électronique, PME Partenaires Consultants

REMERCIEMENTS

La réalisation de cet ouvrage s'est avérée possible grâce à la participation de nombreuses personnes et organismes.

La Direction de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation du Québec tient à souligner le nombre et la qualité des renseignements fournis par les personnes consultées. Elle tient à remercier de façon particulière les spécialistes de la profession qui ont si généreusement accepté de collaborer à la présente analyse de situation de travail. La liste des personnes ayant apporté leur contribution apparaît à la fin du document.

Dépôt légal: deuxième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-14805-3

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'analyse de situation de travail a pour but de préciser les compétences sur lesquelles s'appuient les objectifs d'un programme. Elle est le reflet fidèle du consensus établi par un groupe de spécialistes du marché du travail concernant la description d'un métier en particulier. Dans un souci d'amener les diplômés de la formation professionnelle à exercer de façon compétente le métier auquel ils auront été préparés, le ministère de l'Éducation a fait appel à des spécialistes de la profession pour en décrire à la fois le contenu et les exigences. Réunis autour d'une même table, ces spécialistes se sont entendus sur une définition commune du métier; ils en ont précisé les tâches et les opérations en plus d'établir leurs conditions de réalisation. Voilà, en somme, ce dont fait état le présent rapport.

Le schéma ci-dessous permet de situer l'analyse de situation de travail parmi l'ensemble des productions reliées aux programmes.

Le ministère de l'Éducation prend l'initiative de diffuser ces rapports afin d'informer ses partenaires des travaux en cours et des orientations que prendront les programmes une fois élaborés. Ils pourront également être utilisés par les commissions scolaires à des fins d'information scolaire et professionnelle, de promotion des programmes, de préparation d'offres de service en formation sur mesure en entreprise, etc.

PRODUCTIONS RELIÉES AU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE PROGRAMMES

ÉTAPES	DOCUMENTS
A- ÉTUDES ET PLANIFICATION	- Document d'orientation pour le développement du secteur - Répertoire des profils de formation professionnelle (GIPEX) - Planification quinquennale - Étude préliminaire
B- PRODUCTION DE PROGRAMMES	- **Analyse de situation de travail** - Précision sur les orientations et les objets de formation du programme - Programme d'études
C- PRODUCTION DE SUPPORT AUX PROGRAMMES	- Guide d'organisation pédagogique et matérielle - Guide pédagogique - Guide d'évaluation

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue une synthèse des informations recueillies lors de l'analyse de situation de travail qui s'est tenue les 6, 7 et 8 octobre 1987. L'orientation du programme de formation professionnelle des plâtriers et plâtrières reposant en grande partie sur la qualité des données obtenues lors de cette analyse, nous avons tenté d'en refléter ici le plus fidèlement possible la teneur.

Ce document est divisé en quatre parties:

1. Description générale du métier;
2. Description du travail;
3. Habiletés transférables et comportements généraux;
4. Recommandations concernant la formation.

TABLE DES MATIÈRES

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU MÉTIER

1.1 Définition 1
1.2 Conditions et organisation du travail 2
1.3 Conditions d'entrée sur le marché du travail 2

2. DESCRIPTION DU TRAVAIL

2.1 Tâches et opérations 4
2.2 Conditions de réalisation et critères de performance 6
2.3 Informations complémentaires au tableau des tâches 13

3. HABILETÉS TRANSFÉRABLES ET COMPORTEMENTS GÉNÉRAUX

3.1 Définition 16
3.2 Identification des habiletés 16
3.3 Identification des comportements 17

4. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA FORMATION

4.1 Orientations générales 18
4.2 Sélection des candidats et candidates 18
4.3 Durée de la formation 18
4.4 Évaluation 19
4.5 Ressources humaines 19

5. LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES 20

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU MÉTIER

1.1 Définition

Le plâtrier et la plâtrière sont des personnes qualifiées de l'industrie de la construction dont le métier est assujetti à la réglementation découlant de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction. À l'intérieur de ce groupe, on distingue les compagnons, qui détiennent un certificat de compétence de compagnon, et les apprentis, qui possèdent un certificat de compétence d'apprenti.

Les travailleurs et travailleuses en plâtrerie effectuent des travaux sur les chantiers de construction résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle. Ils procèdent manuellement ou mécaniquement au revêtement des murs et plafonds des bâtiments ainsi qu'au ravalement, à l'ornementation et au tirage des joints.

Le métier de plâtrier consiste surtout à :

a) poser à la truelle ou à la machine des enduits calcaires, tels que plâtre, célanite, mortier, ciment, composition métallique, stuc ou autres succédanés;

b) fixer les moulures d'arrêt des coins métalliques (chanfreins) ou autres, et les accessoires reliés à ces travaux;

c) procéder au tirage et au remplissage des joints de planches murales de gypse;

d) exécuter les travaux de moulure de plâtre et effectuer le coulage et la pose des ornements. *

Un certain nombre de fonctions-types de la classification canadienne descriptive des professions du ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration sont couvertes par le métier de plâtrier. Ce sont les fonctions de plâtrier ornemaniste (8784-110), d'apprenti-plâtrier (8784-111), de plâtrier (8784-114), de stucateur (8784-118), de jointoyeur de panneaux muraux (8784-130) et de ponceur de panneaux muraux secs (8784-134).

Dans un esprit de polyvalence des travailleurs et travailleuses de la construction, un certain nombre de fonctions connexes font appel à des aptitudes, des habiletés et des connaissances affiliées au métier de plâtrier. Ce sont les fonctions suivantes: poseur de lattes (8784-122), poseur de panneaux muraux secs (8784-126), poseur de carreaux insonorisants et de panneaux muraux secs (8784-125), carreleur (8784-130), cimentier-applicateur (8783-114) et marbrier de bâtiment (8782-134).

Le plâtrier et la plâtrière sont appelés à accomplir leurs tâches sur des surfaces variées telles la latte, le gypse, le béton, la terre cuite, l'isolant rigide et le ciment. Ces surfaces sont souvent endommagées et doivent être apprêtées ou réparées avant de recevoir la couche de finition.

Voici les tâches les plus fréquemment accomplies par le plâtrier et la plâtrière. Il s'agit de tirer les joints, crépir des surfaces, poser du stuc et glaiser des surfaces. Cet ensemble de tâches représente plus de 80% du travail. Le 20% résiduel consiste à exécuter les trois tâches reliées plus spécifiquement au plâtre et à l'ornemental qui sont la pose d'éléments ornementaux préfabriqués, l'application de plâtre et la pousse de moulures de plâtre.

* Recueil Lois et règlements, OCQ, Règlement sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction, C.F-5, r.3, section VIII, annexe A, a.16.

Depuis quelques années, le métier de plâtrier connaît une évolution qui entraîne une redéfinition des tâches. Antérieurement, les artisans du plâtre effectuaient de nombreux travaux, mais depuis l'arrivée du gypse et d'autres matériaux préfabriqués, l'art du plâtre tend à disparaître au profit de techniques modernes. Les plâtriers et plâtrières savent qu'ils doivent s'adapter aux changements rapides des méthodes de production mais refusent d'assister à l'extinction d'un métier qui allie art et technique. Ils peuvent s'attendre à d'autres changements et le défi sera d'accomplir toutes les nouvelles tâches sans délaisser les anciennes et ce, pour la sauvegarde et l'enrichissement du métier de plâtrier.

1.2 Conditions et organisation du travail

Puisque les tâches du plâtrier ou de la plâtrière s'effectuent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le métier peut s'exercer à l'année longue. La quantité de travail varie en fonction du nombre, du type et de la grosseur des chantiers de construction. De plus, le travail extérieur est dépendant des conditions climatiques.

Le travailleur et la travailleuse sont souvent appelés à se déplacer d'un chantier à un autre; ils doivent être attentifs aux risques de chute et aux dangers reliés aux produits et matériaux utilisés. De la fumée, des odeurs, des poussières, de la buée et des gaz font parfois partie de leur environnement. Ces éléments peuvent rendre le travail désagréable ou dangereux.

Les spécialistes du métier considèrent que les exigences physiques de ce travail sont importantes et qu'elles requièrent une excellente santé et une bonne vigueur. Comme le plâtrier et la plâtrière sont appelés à travailler dans des positions inconfortables, une certaine agilité et le sens de l'équilibre sont nécessaires. Certaines tâches sont effectuées en hauteur. En conséquence, le travailleur ou la travailleuse doit monter sur des échafaudages et ne doit donc pas souffrir de vertige.

Une bonne acuité visuelle, le sens de l'esthétique, le goût du travail bien fait, la propreté, une habileté manuelle et gestuelle importante, le souci du détail et de la perfection sont des qualités que doivent posséder le plâtrier et la plâtrière.

1.3 Conditions d'entrée sur le marché du travail

Suite à l'adoption de la loi 119 promulguée le 17 décembre 1986 et du décret 673-87 du 29 avril 1987, les travailleurs et les travailleuses en plâtrerie devront détenir un certificat de compétence d'apprenti dès leur entrée sur le marché du travail. Ce certificat est délivré par la Commission de la construction du Québec à toute personne qui en fait la demande, qui est âgée d'au moins 16 ans et qui fournit une attestation de réussite du cours de sécurité exigé par le Code de sécurité pour les travaux de construction, dans l'un ou l'autre des cas suivants:

1- Cette personne est titulaire d'une reconnaissance de fin d'études professionnelles de niveau secondaire accordée par le ministère de l'Éducation pour l'un des métiers de la construction.

2- Cette personne est titulaire d'un certificat de compétence de compagnon limité à une spécialité ou à certaines tâches d'un métier et elle désire poursuivre l'apprentissage d'une autre spécialité ou de l'ensemble des tâches de ce métier.

3- Cette personne est titulaire d'un certificat de compétence de compagnon et elle souhaite entreprendre ou poursuivre l'apprentissage d'un autre métier.

4- Cette personne prouve à la Commission qu'elle est employeur, titulaire d'une licence d'entrepreneur délivrée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c.Q-1), ou qu'elle est l'un des associés d'une société titulaire d'une telle licence. Le nombre de certificats de compétence d'apprenti que la Commission peut délivrer en vertu du présent paragraphe est limité à trois pour une même entreprise.

La commission délivre un certificat de compétence d'apprenti à une personne âgée d'au moins 16 ans, pour laquelle un employeur enregistré à la Commission formule une demande de main-d'oeuvre, garantit à cette personne un emploi d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période d'au

plus trois mois et fournit à la Commission une preuve de cette garantie et une attestation de réussite du cours de sécurité exigé par le Code de sécurité pour les travaux de la construction.

Jusqu'au 31 décembre 1988, la Commission a procédé à la délivrance d'un certificat de compétence en vertu de l'article 3 seulement à la condition que moins de 10% du nombre total des salariés titulaires d'un certificat de compétence d'apprenti du métier concerné, domiciliés dans la région visée par cette demande, soit disponible au moment de cette demande, sauf s'il s'agit du fils ou de la fille de l'employeur qui formule cette demande.

Le titulaire du certificat de compétence d'apprenti doit se procurer un carnet d'apprentissage auprès du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

L'échelle salariale actuelle se répartit ainsi:

Apprenti - 0 à 2 000 heures = 10,59$/heure
2 000 à 4 000 heures = 12,35$/heure
4 000 à 6 000 heures = 15,00$/heure
Compagnon - 17,64$/heure

À ce salaire s'ajoutent bien entendu 6% en vacances et 4% pour les jours fériés chômés et les avantages sociaux. Il existe également des primes décrites dans le décret de la construction qui bonifient le salaire de base.

Le marché de l'emploi pour les plâtriers et plâtrières semble actuellement bon. Le compagnon peut gravir les échelons courants de l'industrie de la construction pour devenir chef d'équipe, contremaître, surintendant et éventuellement entrepreneur.

Le plâtrier et la plâtrière, en tant que travailleurs et travailleuses salariés de la construction, sont syndiqués. Ils doivent appartenir à l'un des cinq syndicats suivants:

- Le conseil provincial du Québec des métiers de la construction (international) (C.P.Q.M.C.);
- La confédération des syndicats démocratiques (C.S.D.);
- La confédération des syndicats nationaux - construction (C.S.N. - Construction);
- la Fédération des travailleurs du Québec - construction (F.T.Q. - Construction);
- le syndicat de la Côte-Nord (S.C.N.).

2. DESCRIPTION DU TRAVAIL

2.1 Tâches et opérations

LISTE DES TÂCHES

1 Glaiser une surface

2 Crépir les surfaces de béton

3 Tirer les joints

4 Poser du stuc

5 Poser des éléments ornementaux préfabriqués

6 Poser du plâtre

7 Pousser des moulures de plâtre

TÂCHES PAR RAPPORT AUX PRODUITS OU AUX RÉSULTATS

TÂCHES	TYPES DE PRODUITS OU DE RÉSULTATS
Glaiser une surface	- Les surfaces à glaiser peuvent être en béton, plâtre, gypse ou autre succédané. Cette tâche s'effectue principalement sur des surfaces endommagées et consiste surtout à réparer et préparer ces surfaces pour la réception d'un autre fini.
Crépir les surfaces de béton	- Tâche surtout exécutée à l'extérieur, sur les solages et les murs de blocs, mais aussi à l'intérieur, sur toute surface de béton .
Tirer les joints	- Cette tâche est principalement accomplie sur les joints de panneaux de gypse, sur les murs et plafonds, à l'intérieur. Sa complexité peut varier en fonction de la commande.
Poser du stuc	- Le stuc peut être appliqué sur les plafonds, les murs intérieurs et extérieurs, les marquises et les solages. La couche de finition diffère selon la commande. Elle peut être lisse, texturée, avec agrégats ou autre.
Poser des éléments ornementaux préfabriqués	- Il s'agit d'éléments décoratifs qu'on retrouve presqu'exclusivement à l'intérieur. Le plâtrier ou la plâtrière peut poser des corniches, moulures, chapiteaux, rosaces, chambranles et entablements de portes et revêtir de plâtre les colonnes et balustres, à l'intérieur et à l'extérieur.
Poser du plâtre	- L'application de ce matériau est quasiment exclusive aux plafonds et aux murs intérieurs. Le plâtre se pose sur la latte, le gypse, la terre cuite, les blocs de béton et les panneaux d'isolant.
Pousser des moulures de plâtre	- Ce travail ornemental est effectué surtout à l'angle de liaison des murs et du plafond; on pousse aussi des cimaises et des rosaces.

2.2 Conditions de réalisation et critères de performance

TÂCHE NO 1 : GLAISER UNE SURFACE

OPÉRATIONS	CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
1.01 Analyser le travail	-Travail effectué seul et sans surveillance, à partir de consignes spécifiées par le propriétaire.	- Respect des normes de sécurité et entre autres, port des vêtements et équipements recommandés par le Code de sécurité.
1.02 Choisir les matériaux	- Outils: truelle, porte-mortier, spatule, couteau à joint.	- Vérification de la sécurité du poste de travail et adoption d'attitudes préventives. Initiative et facilité d'adaptation à des situations parfois difficiles.
1.03 Se préparer à effectuer le travail	- Matières premières: chaux, plâtre, ciment à joint, eau propre, matériaux composites, autres succédanés.	- Travail de qualité, effectué dans des délais raisonnables, compte tenu des matériaux utilisés et de la surface à couvrir.
1.04 Mélanger les matériaux	- Équipements: échafaudages, équipement de sécurité.	- Bonne dextérité et connaissance des matériaux utilisés.
1.05 Appliquer les matériaux	- Travail exécuté à l'intérieur et à l'extérieur, avant l'application de peinture ou autre fini.	- Tâche accomplie dans les règles de l'art du métier.
1.06 Nettoyer	- Dangers de chute possibles.	

TÂCHE NO 2 : CRÉPIR LES SURFACES DE BÉTON

OPÉRATIONS	CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
2.01 Analyser le travail 2.02 Choisir les matériaux 2.03 Se préparer à effectuer le travail 2.04 Nettoyer et apprêter les surfaces 2.05 Mélanger les matériaux 2.06 Appliquer la première couche (et finir) 2.07 Strier s'il est nécessaire de poser une deuxième couche et finir 2.08 Nettoyer	- Tâche accomplie seul ou en équipe, sans surveillance, à partir de consignes spécifiques. - Référence aux guides des manufacturiers et, à l'occasion, à des devis. - Outils: voir coffre d'outils. Surtout, usage de truelle, hachette, pinceau, peigne-éponge, cisaille, pointe, flotte-éponge, brosse, trait à la craie. - Matières premières: sable, ciment, mortier, eau propre, autres succédanés. - Équipements: malaxeur, échafaudages, brouette, boyau d'arrosage, pelle, bac à mortier, gratte, équipement de sécurité. - Travail exécuté à l'intérieur et à l'extérieur, qui comporte des dangers de chute et d'irritation cutanée. - Tâche étroitement liée aux travaux de terrassement.	- Importance du respect des normes de sécurité, entre autres du port des vêtements et équipements recommandés par le Code de sécurité. - Planification dans l'exécution de cette tâche puisqu'il faut terminer avant le durcissement des matériaux. - Importance d'une belle apparence du fini. Travail de qualité et précision. - Tâche très exigeante du point de vue physique.

TÂCHE NO 3 : TIRER LES JOINTS

OPÉRATIONS	CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
3.01 Vérifier l'état des surfaces 3.02 Déterminer les matériaux nécessaires 3.03 Procéder aux réparations si nécessaire 3.04 Fixer les moulures de métal 3.05 Rubaner les joints plats 3.06 Rubaner les angles 3.07 Remplir les moulures de métal 3.08 Doubler les joints plats, les angles et les moulures 3.09 Sabler 3.10 Appliquer les couches de finition 3.11 Sabler 3.12 Vérifier les travaux 3.13 Nettoyer	- Tâche accomplie seul la plupart du temps et sans surveillance, sauf pour vérification. S'il y a usage du bazooka, elle s'exécute à trois personnes. - Réception de consignes spécifiques et référence aux manuels des manufacturiers. - Outils: voir coffre d'outils. Cisailles, marteau, "clincher", sac à clous, couteau à gypse, passe-partout, ligne de craie, spatules de 1" à 6", truelle, porte-mortier, pinceau, ruban à mesurer, bloc à poncer, rouleau d'angle, couteau à joint, niveau. - Matières premières: ciment à joint, ruban de papier, eau propre, autres succédanés. - Équipements: ponceuse télescopique, échafaudages, banc, échelle, escabeau, rallonge avec lumière, seaux, équipement de sécurité, bazooka, mélangeur portatif, pilon, règle. - Tâche exécutée à l'intérieur à une température de 20 degrés Celcius, dans un lieu propre et ventilé (référence au Code de sécurité). Dangers de chute et de coupure. - Travail étroitement lié à celui des peintres et des poseurs de systèmes intérieurs.	- Référence au Code de sécurité et respect intégral de celui-ci. Port obligatoire du masque respiratoire pendant le sablage. - Tâche accomplie consciencieusement. Sens des responsabilités. Excellente qualité d'exécution et grande précision. Travail de finition. - Respect des délais de séchage de 24 heures entre chaque couche. - Adresse et dextérité manuelle. - Autonomie d'action. Complexité de la tâche variable selon la commande.

TÂCHE NO 4 : POSER DU STUC

OPÉRATIONS	CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCES
4.01 Analyser le travail	- Travail effectué en équipe la plupart du temps, sous surveillance, à partir de consignes spécifiques et de plans. Le type de finition désiré doit être spécifié.	- Importance du respect des normes de sécurité, du port de lunettes et de gants et de la vérification des échafaudages.
4.02 Choisir les matériaux	- Référence aux manuels et guides des manufacturiers.	- Travail d'équipe. Planification de l'exécution de cette tâche.
4.03 Se préparer à effectuer le travail	- Outils: voir coffre d'outils. Porte-mortier, truelle, pinceau, éponge, flotte-éponge.	- Protection des éléments qui se trouvent en périphérie de l'endroit où sont exécutés les travaux.
4.04 Poser le papier coupe-vent et les lattes métalliques	- Matières premières: latte, sable, ciment, stuc, pierre, colle, eau propre, autres succédanés.	- Travail de finition qui exige un sens de l'esthétique et le souci du travail bien fait. Respect de la finition et de la texture demandées.
4.05 Mélanger les enduits de base	- Équipements: pulvérisateur manuel ou pneumatique, compresseur, malaxeur, échafaudages, brouette, équipement de sécurité, règle.	
4.06 Appliquer la première couche d'enduit de base et laisser durcir	- Travail exécuté à l'intérieur et à l'extérieur.	
4.07 Strier la première couche	- Dangers de chute, d'irritation cutanée et de coupure.	
4.08 Appliquer la deuxième couche d'enduit de base et laisser durcir	- Tâche parfois liée à celles du charpentier-menuisier, du poseur de systèmes intérieurs et du briqueteur-maçon.	
4.09 Poser la première couche de stuc et finition		
4.10 Poser la deuxième couche de stuc selon la finition désirée		
4.11 Nettoyer		

TÂCHE NO 5 : POSER DES ÉLÉMENTS ORNEMENTAUX PRÉFABRIQUÉS

OPÉRATIONS	CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
5.01 Analyser le travail 5.02 Choisir les matériaux 5.03 Se préparer à effectuer le travail 5.04 Fixer les ornements 5.05 Effectuer les réparations 5.06 Fermer les joints (ruiler) 5.07 Nettoyer	- Travail exécuté de préférence en équipe, mais qui peut être fait seul. Il peut demander de la surveillance. - Référence aux plans, consignes et devis. - Outils: tournevis, ligne de craie, truelle, spatules, pinceau, équerre, ruban à mesurer, niveau, ligne, scies manuelles. - Matières premières: colle, plâtre, attaches, acier, chaux, eau propre, autres succédanés, éléments ornementaux préfabriqués. - Équipements: perceuse, échafaudages, équipement de sécurité, tournevis électrique. - Tâche surtout accomplie à l'intérieur et parfois à l'extérieur. - Dangers de chute. - Utilisation de produits irritants. - Tâche étroitement liée à l'application du plâtre et collaboration possible avec les poseurs de systèmes intérieurs et les charpentiers-menuisiers.	- Importance du respect des normes du Code de sécurité et protection adéquate des yeux. - Sens des responsabilités, attitude préventive et capacité d'adaptation à des situations difficiles. - Rapidité d'exécution variable selon le type de matériau utilisé et le mélange effectué. Importance de la précision. Qualité d'exécution de la tâche essentielle. Travail ornemental apparent qui demande de bonnes aptitudes, de la dextérité et des connaissances spécifiques.

TÂCHE NO 6 : POSER DU PLÂTRE

OPÉRATIONS	CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
6.01 Analyser le travail à effectuer	- Travail d'équipe effectué sous surveillance à l'occasion.	- Respect des normes du Code de sécurité et port des vêtements de protection adéquats. Vérification essentielle de la sécurité des échafaudages.
6.02 Choisir les matériaux	- Réception de consignes spécifiques et référence au plan de l'architecte, au devis et aux manuels de référence des manufacturiers .	- Esprit critique envers le travail, adoption d'attitudes préventives et nécessité d'effectuer un travail de haute qualité.
6.03 Se préparer à effectuer les travaux	- Outils: coffre d'outils du plâtrier.	- Initiative et adaptation aux situations difficiles.
6.04 Fixer les coins métalliques	- Matières premières: eau propre, sable, plâtre, chaux hydratée, garnitures métalliques, "hardwall" et autres succédanés.	- Vitesse d'exécution variable selon les matériaux utilisés et l'étendue à couvrir. Priorité accordée à la précision, à la qualité du travail, à la réponse aux exigences et à l'art du métier.
6.05 Déterminer la base	- Équipements: échafaudages, mélangeur, seau, table de mélange, équipement de sécurité.	- Dextérité, bonnes connaissances spécifiques et aptitudes particulières.
6.06 Déterminer le mélange d'enduit primaire	- Tâche accomplie à l'intérieur, qui comporte des dangers de chute et d'irritation cutanée.	- Tâche très exigeante du point de vue physique.
6.07 Mélanger les matériaux d'enduit primaire	- Tâche parfois liée à celles des poseurs de systèmes intérieurs, des briqueteurs, des peintres et des charpentiers-menuisiers.	
6.08 Nettoyer	- Coordination du travail entre coéquipiers.	
6.09 Poser les enduits primaires		
6.10 Pousser les moulures si nécessaire		
6.11 Déterminer les matériaux pour la couche de finition		
6.12 Effectuer le mélange		
6.13 Appliquer la couche de finition		
6.14 Nettoyer		

TÂCHE NO 7 : POUSSER LES MOULURES DE PLÂTRE

OPÉRATIONS	CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
7.01 Prendre connaissance du plan du gabarit 7.02 Fabriquer le gabarit 7.03 Aligner et redresser les murs et les plafonds 7.04 Aligner et poser le guide 7.05 Effectuer le mélange nécessaire 7.06 Remplir l'angle 7.07 Pousser la moulure 7.08 Fermer les onglets	- Travail d'équipe fait sous surveillance. - Tâche accomplie à partir de consignes spécifiques et de plans, à l'aide d'un gabarit. - Outils: coffre du plâtrier, niveau, tige à mesurer. - Matières premières: eau propre, chaux, plâtre de Paris, autres succédanés. - Équipements: échafaudages, table à mélanger, seaux, baril d'eau de 30 gallons, équipement de sécurité, guide de bois, gabarits. - Tâche effectuée à l'intérieur, qui comporte des dangers de chute, d'irritation cutanée et de brûlure aux yeux. - Tâche liée à la pose du plâtre. Coordination du travail entre équipiers.	- Respect des normes du Code de sécurité et protection des yeux. - Grande précision et connaissance approfondie du métier. - Sens des responsabilités et autonomie. Recherche de l'excellence et fierté du travail de qualité.

2.3 Informations complémentaires au tableau des tâches

a) Importance des tâches

Le degré de complexité d'exécution de chacune des tâches du métier de plâtrier varie selon la commande ou le travail à accomplir. Cependant, de l'avis de la majorité des spécialistes du métier, il est possible de classer les tâches en cinq niveaux de difficultés. En effet, celles-ci relèvent autant de la somme des connaissances et habiletés préalables à l'exécution de la tâche que de la précision et de la qualité du produit fini exigées.

Voici les tâches énumérées en ordre croissant selon leur degré de difficulté:

1. Glaiser une surface;
2. Crépir les surfaces de béton;
3. Tirer les joints, poser le stuc, poser des éléments ornementaux préfabriqués;
4. Poser du plâtre;
5. Pousser des moulures de plâtre.

Les plâtriers et plâtrières sont rarement appelés à effectuer la tâche "pousser des moulures de plâtre". En outre, ce travail spécialisé exige davantage qu'une bonne connaissance du métier.

Tirer les joints, poser du stuc et des éléments ornementaux préfabriqués présentent un même niveau de difficulté d'exécution. Presque toutes les commandes que reçoivent les plâtriers et les plâtrières requièrent l'exécution des tâches des trois premiers niveaux.

b) Importance des opérations

Il est difficile de déterminer quelles sont les opérations les plus importantes dans l'exécution d'une tâche. La tendance générale est de dire qu'elles sont toutes essentielles puisqu'elles dépendent les unes des autres. Si des vérifications s'avéraient nécessaires, voici, de l'avis général, les opérations sur lesquelles elles devraient être faites.

TÂCHES	OPÉRATIONS
01	1.05
02	2.04, 2.06 ou 2.07 selon le cas
03	3.05, 3.06, 3.09, 3.12
04	4.04, 4.07, 4.08, 4.09 ou 4.10
05	5.04, 5.06
06	6.04, 6.08, 6.13
07	7.01, 7.02, 7.03, 7.04, 7.06, 7.07, 7.08

c) Variantes selon les types de produits ou de résultats

TÂCHE NO 1

Avant l'application des matériaux nécessaires au glaisage, il est possible que le plâtrier ou la plâtrière ait à égaliser des joints, réparer des trous et effectuer d'autres réparations .

TÂCHE NO 3

En construction résidentielle, il peut arriver qu'entre deux feuilles de gypse arrondies, le plâtrier ou la plâtrière pose du "DuraBond" au lieu de ruban.

Dans le domaine commercial surtout, il arrive que les feuilles de gypse se joignent par leurs extrémités coupées. Dans ce cas, il est nécessaire d'appliquer quatre couches de ciment sur les joints.

Parfois, l'architecte précise dans sa commande certaines spécifications, dont le plâtrier ou la plâtrière doit tenir compte. Il s'agit par exemple du tirage des joints de deux épaisseurs de panneaux de gypse sur un mur mitoyen.

TÂCHE NO 4

Au moment de la pose du stuc à l'intérieur, il arrive que l'on puisse s'exempter d'appliquer la première couche. De plus, on n'utilise ni lattes métalliques, ni coupe-vapeur.

À l'extérieur, le stuc s'applique sur une surface de béton. S'il s'agit de blocs de béton, les lattes métalliques ne sont pas requises. On doit plutôt appliquer une colle.

Si la finition requiert l'application d'une couche de stuc et d'agrégats, certaines opérations changent:

4.01 à 4.05 = elles demeurent les mêmes
4.06 = appliquer la première couche et ne pas laisser durcir
4.07 = strier la première couche
4.08 = appliquer la deuxième couche et ne pas laisser durcir
4.09 = projeter les agrégats
4.10 = nettoyer.

TÂCHE NO 5

Les ornements peuvent être fixés de différentes façons: ils peuvent être collés ou vissés. Pour quelqu'ornement que ce soit, le plâtrier ou la plâtrière doit s'assurer que celui-ci est bien aligné, nivelé et que les joints sont bien scellés.

Les produits employés pour revêtir les colonnes extérieures sont différents de ceux utilisés à l'intérieur.

Les opérations 5.04, 5.05 et 5.06 nécessitent le mélange de matériaux.

TÂCHE NO 6

Le plâtrier et la plâtrière peuvent être appelés à poser du plâtre sur des fils radiants. Le choix des matériaux doit alors faire l'objet d'une attention particulière.

Une nouvelle technique est employée pour l'application du plâtre sur l'isolant rigide.

TÂCHE NO 7

Il est possible que le plâtrier ou la plâtrière reçoive des gabarits fabriqués en atelier ou voie à leur conception. Ces gabarits varient en fonction du travail à accomplir.

Les spécialistes en plâtrerie croient que cette technique spécialisée continuera d'être en demande dans l'avenir, non seulement en rénovation mais aussi en construction, compte tenu de l'apport de techniques innovatrices.

d) Le coffre d'outils du plâtrier

Le coffre complet du plâtrier ou de la plâtrière comprend les outils suivants: porte-mortier, marteau de menuisier, hachette, niveau, ligne à craie, truelle, brosse blé d'inde, peigne, "pointer", truelle à marge 2" X 4", pinceau 8" dit blanchissoir, pinceau 2", palette d'angle, couteau à mastic, passe-partout, équerre, ruban à mesurer, fil à plomb, craie, compas, crayon, pelle à mesurer, râpe, couteaux flexibles 5" à 6", flotte, spatules 1" à 6", éponge, lime, profil, spatules doubles, couteau à gypse, sac à clous, tournevis à embout cruciforme, porte-rouleau, sableuse à main.

e) Liste d'équipements et d'instruments reliés au métier

Voici les équipements et instruments reliés au métier de plâtrier : brouette, pelle, houe, mélangeur, hotte de maçon, boyau d'arrosage, baril de 30 gallons, table de mélange, règle de plâtrier, "derby", niveau à eau, gabarits, pistolet-cloueur, tournevis électrique, machine à vaporiser le stuc, pistolet à

vaporiser, perceuse, pulvérisateur manuel, pilon, banc, escabeau, échafaudages, équipement de sécurité, "clincher", sableuse à manche de 4 pieds, rallonge avec lumière.

f) Quelques matières premières

Plâtre d'enduit primaire, plâtre à moulure, plâtre de finition sans fibres, chaux hydratée, plâtre de Paris, perlite, vermiculite, Admix, Durabond, stuc, ciment à joint, agrégats, colle, sable, mortier, ciment de maçonnerie, ruban à joint, lattes métalliques et autres succédanés sont les principales matières premières employées en plâtrerie.

3. HABILETÉS TRANSFÉRABLES ET COMPORTEMENTS GÉNÉRAUX

3.1 Définition

Une habileté est transférable si elle peut s'appliquer à différentes activités d'une même fonction de travail ou à différentes fonctions de travail dans un même champ d'activités. Ces habiletés font souvent appel à des connaissances et des comportements généraux et spécifiques. Les principales habiletés retenues par les spécialistes du métier de plâtrier sont les suivantes.

3.2 Identification des habiletés

Mathématiques

Des connaissances en arithmétiques sont essentielles. De plus, le travailleur ou la travailleuse doit être en mesure d'utiliser le système métrique et impérial, de prendre des mesures et d'effectuer des calculs de quantité.

Géométrie

Les connaissances nécessaires en géométrie sont reliées aux notions d'angles, de tangente, de courbes et au calcul de volumes, de superficies, etc.

Chimie des matériaux

Pour la compréhension des mélanges à effectuer, les dangers qu'ils peuvent présenter, leur manipulation sécuritaire, l'identification des odeurs, certaines connaissances en chimie des matériaux doivent être acquises.

Lecture de plans et devis

Bien que la lecture de plans ne soit pas absolument essentielle pour effectuer les travaux reliés au métier, elle constitue un atout important car elle favorise la polyvalence du travailleur et de la travailleuse et leurs possibilités d'avancement. Les spécialistes en plâtrerie ont manifesté leur intérêt pour ces connaissances et insistent pour que les gens du métier acquièrent cette habileté.

Dessin technique

Pour les plâtriers et les plâtrières qui sont appelés à effectuer la pose d'éléments ornementaux préfabriqués et à pousser des moulures, des connaissances de base en dessin technique sont importantes.

Utilisation des outils du plâtrier et de la plâtrière

Le coffre d'outils du plâtrier et de la plâtrière est volumineux et chaque outil demande un maniement précis. De plus, les tâches et opérations exigent un choix judicieux des outils. La connaissance des caractéristiques, de l'utilisation et de l'apprentissage du maniement de ces outils sont des habiletés essentielles au métier.

Installation d'échafaudages

Souvent les échafaudages sont déjà dressés sur les lieux de travail. Cependant, il arrive que le plâtrier ou la plâtrière ait à en installer pour effectuer les travaux. Savoir monter les échafaudages métalliques, sur échelle, mobiles, de bois et volants, en toute sécurité, est une habileté transférable qui peut favoriser le développement d'attitudes préventives et propices à la sécurité.

Santé et sécurité

Même si le cours de santé et de sécurité est obligatoire, celui-ci ne peut servir, à lui seul, de facteur

de développement de comportements généraux axés sur la sécurité. Une attention particulière devrait être portée sur l'acquisition d'habitudes, de réflexes et de routines visant la protection individuelle et collective sur les lieux de travail. De plus, le plâtrier et la plâtrière devraient être en mesure de connaître, reconnaître et utiliser les divers symboles reliés à la santé et la sécurité sur les chantiers.

Résolution de problèmes et prise de décisions

Une bonne méthodologie de résolution de problèmes et de prise de décisions évite des erreurs importantes et fait gagner du temps. Elle est donc d'une grande utilité dans un métier où la précision et la justesse des compositions de mélange sont nécessaires.

Planification du travail

Il semble important que les gens du métier possèdent quelques notions de planification du travail appliquées aux tâches du métier de plâtrier. En effet, l'accomplissement d'une tâche peut nécessiter l'exécution de plusieurs opérations, à une certaine vitesse, lorsque le travail des autres ouvriers dépend de celui du plâtrier ou de la plâtrière.

Relations interpersonnelles

L'artisan et l'artisane en plâtrerie travaillent parfois seul mais souvent en équipe. Dans un cas ou dans l'autre, ils ont à communiquer avec d'autres travailleurs et travailleuses, avec des employeurs et des clients. Développer des capacités d'entrer en relation avec les autres et acquérir les attitudes favorables à une bonne communication seront bénéfiques au climat de travail et, par le fait même, à la quantité et à la qualité du travail accompli.

3.3 Identification des comportements

Un comportement général est une manière d'agir ou de se conduire, une façon particulière de faire les choses. Certaines attitudes et habitudes peuvent favoriser l'exécution des tâches reliées au métier ainsi que les relations de travail.

Les spécialistes du métier de plâtrier ont fait ressortir un certain nombre de comportements généraux adéquats qui sont les suivants :

- ponctualité;
- propreté: dans l'exécution des tâches, de sa personne, des lieux, des équipements;
- honnêteté;
- souci du travail bien fait;
- perfectionnisme;
- souci constant de la sécurité individuelle et collective;
- précision;
- respect de soi et des autres;
- esprit positif;
- respect de l'éthique professionnelle.

4. RECOMMANDATIONS DES SPÉCIALISTES CONCERNANT LA FORMATION

Voici les suggestions recueillies au sujet de la formation des plâtriers et plâtrières. Ces suggestions touchent plusieurs thèmes comme la présélection des candidats et candidates, l'organisation de la formation, l'évaluation de cette formation, les ressources humaines nécessaires, etc.

Nous avons regroupé les suggestions dans une suite logique lorsque possible et nous avons pris soin de reproduire le plus fidèlement possible les avis émis.

4.1 Orientations générales

Les intervenants visent tous la formation de plâtriers et de plâtrières compétents et compétentes. À la fin de leur formation et de leur apprentissage, les travailleurs et les travailleuses doivent être en mesure d'accomplir toutes les tâches reliées au métier, de façon autonome et responsable, et de répondre à tous les types de commandes, dans diverses conditions de travail, sur divers chantiers et en toute saison.

Les spécialistes considèrent que les tâches les plus complètes et complexes du métier sont d'appliquer le plâtre et de pousser les moulures. Il serait donc souhaitable que l'étudiant et l'étudiante aient acquis certaines compétences dans l'accomplissement des autres tâches du métier de plâtrier avant d'entreprendre l'apprentissage des deux dernières tâches. Éventuellement, la tâche qui consiste à pousser des moulures pourrait faire l'objet d'une spécialisation.

On suggère de favoriser l'apprentissage théorique dans les institutions et l'apprentissage pratique sur les chantiers. Cependant, quelques doutes surgissent au sujet de l'intérêt de l'étudiant ou de l'étudiante envers le retour en institution. Des mesures incitatives devraient être instaurées.

La formation modulaire est recommandée par les intervenants. Néanmoins, pour avoir droit au titre de plâtrier ou plâtrière, l'étudiant apprenti devra avoir acquis les compétences reliées à chacun des modules du plan de formation.

4.2 Sélection des candidats et candidates

Le candidat ou la candidate devra, avant de s'inscrire dans l'un des métiers de la construction, avoir reçu toutes les informations nécessaires à un choix judicieux et à une orientation pertinente. Il ou elle devra avoir subi un test d'aptitudes préalable à l'admission. L'élève devra être au fait de la réalité du métier et des avantages et inconvénients qu'il comporte.

Avant de former de nouveaux apprentis, le perfectionnement des gens en place devrait être favorisé. Des mesures incitatives de perfectionnement des travailleurs et travailleuses du métier devraient être mises sur pied.

La formation de nouveaux apprentis devrait tenir compte des besoins actuels et futurs du marché du travail.

Si le candidat ou la candidate ne semble pas développer les aptitudes nécessaires au métier, après une certaine période d'apprentissage, il ou elle devrait faire l'objet d'une réorientation.

4.3 Durée de la formation

Certains intervenants à l'analyse de situation de travail ont évalué la durée de formation en institution des apprentis à un an. D'autres considèrent que six mois pourraient s'avérer suffisants.

D'autres spécialistes s'interrogent sur la motivation du candidat ou de la candidate : sera-t-elle suffisante pour la poursuite d'un cours d'un an en institution?

4.4 Évaluation

L'évaluation pratique du candidat ou de la candidate devrait être effectuée en milieu de travail.

Au cours de la formation en institution, on devrait procéder à une évaluation périodique et continue.

4.5 Ressources humaines

Les intervenants doutent de la possibilité de recruter des plâtriers et des plâtrières pour exercer la profession de formateur.

5. LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES

PARTICIPANTS	EMPLOYEURS
Monsieur Jean Bédard Président-responsable du sous-comité des plâtriers C.F.P.I.Q.	C.C.Q. 3530, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H3R 2G3
Monsieur Roland Bourdeau 125, rue Jacques-Cartier Valleyfield J6T 4S1	C.S.N. - Construction
Monsieur Yvan Bertrand 110, Crémazie Ouest Suite 630 Montréal H2P 1B9	C.P.Q.M.C.
Monsieur Philippe Bibeau 10795, Tolhurst Montréal H3L 3A8	A.E.C.Q.
Monsieur Gaston Brassard 7930, boul. Mathieu Charlesbourg G1H 1C1	A.C.Q.
Monsieur Ernest Fortin 6521, 9e Avenue Montréal H1Y 2K8	C.S.N. - Construction
Monsieur Fernand Gagnon 266, Prince Repentigny J6A 1R3	A.C.M.Q.
Monsieur Laval Goulet 801, 4e Rue Québec G1J 2T7	C.S.D.
Monsieur Lucien Hamelin 16315, Napoléon-Brisebois Montréal H1A 4T2	A.C.M.Q.
Monsieur François Lamarche 2340, Mario Ste-Julienne J0K 2T0	C.P.Q.M.C
Monsieur Émile Masson 12155, Dorchester Montréal H1B 2C9	F.T.Q. - Construction

PARTICIPANTS	EMPLOYEURS
Monsieur André Pépin 33, Place Mauriac Repentigny J6A 5S4	A.P.C.H.Q.
Monsieur Christian Thomassin 46, boul. René-Robert, app.3 Ste-Thérèse J7E 1V8	F.T.Q. - Construction
Observateur	
Monsieur André Dupras	C.S.S.T. 1199, rue Bleury, 9e étage Montréal (Québec) H3C 4E1

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

17-0703-06
8990-315